



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015

CONVOCAION DU 3 NOVEMBRE 2015

Sous la Présidence de Madame Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Membres en exercice : 19

Sont présents : 16

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint ;
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe ;
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint ;
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe.

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Marc BOHRER,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Madame Clarisse BITSCH, Madame Nathalie GROSSMANN,
Madame Brigitte HUG.

Absents excusés non représentés: 1 Madame Marie-Noëlle NAM.

Absents excusés représentés : 2 Monsieur Didier GAUTHERAT a donné procuration à Monsieur Jean-Michel CLOG et Madame Geneviève CALVET a donné procuration à Monsieur Philippe SCHOEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph SCHNOEBELEN.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2015

Ordre du jour :

- 1) Contrats gaz bâtiments communaux
- 2) Agenda d'accessibilité programmée : Maison du Stade et école maternelle
- 3) Règlement du conseil municipal
- 4) Modification de la durée de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 5) Maisons fleuries 2015 : budget
- 6) Droit de récolte 2016-2017
- 7) Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
- 8) Subvention
- 9) Divers et retours de commissions

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2015, expédié à tous les membres, est adopté avec 13 votes favorables et 4 abstentions (Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT et Monsieur Philippe SCHOEN qui dispose de la procuration de Madame Geneviève CALVET).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal désigne Monsieur Joseph SCHNOEBELEN secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : CONTRATS GAZ BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Claude KIRSCHER informe l'assemblée de la fin des tarifs règlementés de vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques au-delà de 30 000 kWh par an. Par conséquent, les contrats gaz des bâtiments communaux seront automatiquement résiliés le 31 décembre 2015.

Afin d'anticiper cette échéance, une consultation a été lancée pour leur renouvellement sur les sites suivants : le foyer Martin Studer, la Maison du Stade, les ateliers municipaux, l'annexe de la mairie, l'école maternelle et le bâtiment abritant les bureaux de l'ONF et du syndicat d'assainissement.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 9 novembre 2015 ;

Vu la meilleure offre finale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de TOTAL ENERGIE GAZ domicilié au 71 Boulevard National - 92 257 LA GARENNE COLOMBES CEDEX pour une durée de 24 mois sans engagement d'achat, avec prix de la molécule fixe et évolution des coûts de transport et de distribution de gaz naturel. Le coût total estimé pour la commune par année est de 19 655,41€ HT.
- autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

ARTICLE 2

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE : MAISON DU STADE ET ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants de bâtiments recevant du public qui n'étaient pas conformes aux normes d'accessibilité au 31 décembre 2014. Cet agenda apporte un cadre juridique sécurisé, s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

La commune est concernée par la Maison du Stade et l'école maternelle. La société DEKRA a été mandatée dans un premier temps pour la réalisation d'un diagnostic sur ces deux bâtiments. Un estimatif du coût des travaux et des frais d'études nécessaires à cette mise en conformité a pu être établi dans un second temps : il s'élève à 7000€ HT pour l'école maternelle et à 56 500€ HT pour la Maison du Stade, soit au total 63 500 € HT (valeur septembre 2015).

Sur la base de ce chiffrage, l'AD'AP a été complété et renvoyé en Préfecture pour demande d'approbation avant le 27 septembre 2015, date butoir, avec les délais suivants pour la réalisation des travaux de mise aux normes :

- Ecole maternelle : un an à compter de la date de validation de l'AD'AP ;
- Maison du Stade : trois ans à compter de la date de validation de l'AD'AP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'AD'AP tel qu'il a été envoyé en Préfecture pour l'école maternelle et la Maison du Stade et dont une copie est jointe à la présente délibération, soit :
 - coût total des travaux et des frais d'études : 63 500 € HT (valeur septembre 2015) ;
 - délai de réalisation de la mise en accessibilité : un an pour l'école maternelle et trois ans pour la Maison du Stade.

ARTICLE 3

OBJET : RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Nathalie GROSSMANN entre en séance à 20H16.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de faire part de leurs observations sur le projet de règlement intérieur du conseil municipal qui leur a été transmis en même temps que leur convocation à assister à la séance.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au projet de règlement :

- article 2 : porter le délai de convocation de 3 jours francs à 8 jours, sauf en cas d'urgence ;
- article 8 : remplacer « procès-verbal » par « compte-rendu » ;
- article 8 : préciser que le compte-rendu sera envoyé aux membres du conseil municipal ;
- ajouter dans le règlement que le Maire a l'obligation de convoquer le conseil municipal si un tiers des membres le demande ;

Il est également proposé de réfléchir à l'ajout d'un article pour fixer une durée maximum de séance si le Code Général des Collectivités Territoriales le permet.

Monsieur Philippe SCHOEN demande s'il est possible d'obtenir des informations complémentaires en amont des séances du conseil municipal. Madame le Maire précise que l'ensemble des documents sont disponibles en mairie et qu'il suffit de prendre l'attache du secrétariat en amont. Monsieur Philippe SCHOEN demande également s'il est possible d'insérer un article supplémentaire sur le fonctionnement des commissions. Madame le Maire précise que ces commissions se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent.

En outre, l'ordre du jour des conseils municipaux sera désormais mis en ligne sur le site de la commune pour améliorer l'information de la population.

Ce projet de règlement, modifié des remarques précitées, sera transmis à la Sous-Préfecture pour vérification de sa légalité. Une fois sécurisé juridiquement, il sera soumis à l'assemblée pour approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

ARTICLE 4

OBJET : MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

- Vu la loi n°83.634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84.53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;
- Vu le décret n°91.298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu la délibération du 25 janvier 2010 portant création du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30/35^{ème} ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de gestion ;

Madame le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1er janvier 2016 ;
- propose de fixer cette durée à 34 heures par semaine.

Les dépenses correspondantes seront prévues sur le budget de l'exercice 2016 (chapitre 64).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 34 heures par semaine à compter du 1er janvier 2016 ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent ;
- dit que les crédits seront prévus au budget 2016.

ARTICLE 5

OBJET : MAISONS FEURIES 2015 : BUDGET

Madame Claude CAPON annonce deux nouvelles catégories dans le concours des maisons fleuries en 2015 : « aménagement paysager » et « prix d'encouragement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité 1110€ de crédits pour le palmarès du 19^{ème} concours des maisons fleuries.

ARTICLE 6

OBJET : DROIT DE RÉCOLTE 2016-2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le droit de récolte à 1,07€ l'are pour les années 2016 et 2017.

ARTICLE 7

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1^{er} janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

ARTICLE 8

OBJET : SUBVENTION

Madame Isabelle ANASTASI annonce que la subvention accordée jusqu'à présent annuellement par la municipalité à l'association participant à l'organisation du 13 juillet n'a pas été versée en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 votes favorables, 5 abstentions (Monsieur Claude KIRSCHER, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Madame Claude CAPON, Madame Brigitte HUG et Monsieur Joseph SCHNOEBELEN) et 1 vote contre (Madame Annick SCHINDLER), attribue une subvention de 700 € au Football Club de Burnhaupt-le-Haut pour l'organisation du 13 juillet 2014.

DIVERS ET RETOURS DE COMMISSIONS

Exécution du budget 2015

Monsieur Claude KIRSCHER présente à l'assemblée un point d'étape sur l'exécution financière du budget 2015. La prochaine réunion de la commission des finances aura lieu début d'année prochaine dans le cadre de la préparation du budget 2016. Monsieur Philippe SCHOEN demande si les dépenses et recettes liées à l'exploitation de la forêt seront matérialisées dans un budget annexe. Monsieur Claude KIRSCHER précise que ce n'est pas le cas actuellement ; il est proposé d'y réfléchir.

Communes nouvelles

Monsieur Marc BOHRER présente à l'assemblée le principe des communes nouvelles créées par la loi du 16 décembre 2010, ainsi qu'une simulation chiffrée qui résulterait d'un regroupement entre les deux Burnhaupt. Madame le Maire précise que lors de la dernière réunion de travail intercommunale avec les élus de Burnhaupt-le-Bas, il avait été proposé que chaque municipalité fasse part de son sentiment quant à cette possibilité de regroupement. Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux. Sur les 16 conseillers municipaux présents, 10 conseillers y sont plutôt défavorables, 3 portent un avis plutôt favorable et 3 sont sans opinion définitive.

Permanences

Madame Claude CAPON sollicite la participation des conseillers municipaux pour la tenue d'une permanence lors de la collecte nationale de la banque alimentaire qui se tiendra les 27 et 28 novembre au magasin SUPER U, ainsi que pour les deux tours des élections régionales et enfin pour la participation à l'organisation du repas des aînés du 20 décembre 2015.

Grotte et régularisation foncière

Madame le Maire expose que la grotte qui se trouve entre la rue de la Gare et la rue de la Poste se trouve sur une propriété privée. Les propriétaires ont un projet de construction qui nécessite de déplacer la grotte. En outre, une partie du domaine public (0,39 are) est inscrite au Livre Foncier au nom des mêmes propriétaires. Afin de régulariser la situation, ces derniers proposent de céder gratuitement à la commune l'emprise du domaine public précitée ainsi qu'une parcelle de 0,42 are qui serait détachée de leur terrain pour le déplacement de la grotte. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Gendarmerie

Madame le Maire informe l'assemblée de son intervention récente en réunion de bureau de la Communauté de communes ; elle y a annoncé que la commune de Burnhaupt-le-Haut serait prête à acheter le terrain sur lequel se trouve la gendarmerie, conformément à l'avis unanime émis par les conseillers municipaux lors de la séance du 30 juin 2015, pour permettre la reconstruction d'un bâtiment neuf et ainsi maintenir ce service de proximité. Il avait été convenu que la Commission des finances intercommunales, sur la base de cet élément nouveau, réétudie le montage financier de l'opération. Madame le Maire annonce qu'un courrier officiel va être envoyé au Président de la Communauté de communes pour demander l'inscription du projet de reconstruction de la gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire du 9 décembre 2015.

Activités non conformes au PLU

Madame le Maire relate ses différents entretiens avec le propriétaire des parcelles 160 et 162 au lieu-dit Grossmatten, ainsi qu'une visite récente réalisée sur le site en sa présence. Afin de respecter l'échéance du 30 septembre 2015 pour une mise en conformité, le propriétaire avait envisagé de rapatrier matériels et véhicules près de sa maison d'habitation rue de Belfort. Cette solution, incompatible avec le règlement d'urbanisme, aurait de surcroît entraîné des nuisances sonores et visuelles pour les riverains. Une dernière échéance pour la remise en état du site a donc été consentie audit propriétaire jusqu'à la fin de son activité, à savoir le 31 décembre 2018.

Chasse

Madame le Maire informe l'assemblée que le locataire de la chasse du lot n°1 (secteur Doller) propose aux burnhauptois qui le souhaitent de participer à des traques lors de journées de chasse.

La séance est levée à 22H50

A Burnhaupt-le-Haut, le 13 novembre 2015

Le Maire,
Véronique SENGLER